



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
235	2007	10	04
	Y-A	M	D-J



Policy number and title:

**GUIDELINES 005-1 – INSTITUTIONAL
MANAGEMENT STRUCTURE:
Roles and Responsibilities**

Numéro et titre de la politique :

**LIGNES DIRECTRICES N° 005-1 – STRUCTURE
DE GESTION DES ÉTABLISSEMENTS :
Rôles et responsabilités**

What is new/changed?

Interim guidelines have been developed to define the roles and responsibilities of the new institutional management structure which was implemented on September 4, 2007. The fundamental goal in sharing roles and responsibilities is: to provide appropriate support and supervision of the intervention function to enhance offender monitoring through programs and case management; to provide appropriate support and supervision of the operational function to enhance safety and to prevent and effectively manage security incidents; and to facilitate open and ongoing cooperation between the intervention and operational functions to ensure an efficient exchange of information and effective decision making. These interim guidelines are published temporarily until CD 005 and other CDs are amended to reflect the changes made to the institutional management structure.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Des lignes directrices provisoires ont été élaborées afin de définir les rôles et responsabilités dans le cadre de la nouvelle structure de gestion des établissements, qui a été mise en œuvre le 4 septembre 2007. Le but fondamental de la répartition des rôles et responsabilités est : d'assurer le soutien et l'encadrement appropriés de la fonction d'intervention afin de renforcer le suivi des délinquants dans le cadre des programmes et de la gestion des cas; d'assurer le soutien et l'encadrement appropriés de la fonction d'opérations afin de renforcer la sécurité, de prévenir et gérer efficacement les incidents de sécurité; de favoriser une collaboration ouverte et continue entre les fonctions d'opérations et d'intervention afin d'assurer un échange d'information et des décisions efficaces. Les présentes lignes directrices provisoires seront temporairement en vigueur jusqu'à ce que la DC 005 et d'autres DC soient modifiées de manière à refléter les changements apportés à la structure de gestion des établissements.

How was it developed?

Guidelines 005-1 were developed in collaboration with the Assistant Deputy Commissioners of Institutional Operations, Legal Services, Correctional Operations and Programs Sector, Women Offender Sector, Human Resource Management Sector, Health Services Sector; Policy and Research Sector and Aboriginal Initiatives Directorate.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

Les Lignes directrices n° 005-1 ont été élaborées en collaboration avec les sous-commissaires adjoints des Opérations en établissement, les Services juridiques, le Secteur des opérations et des programmes correctionnels, le Secteur des délinquantes, le Secteur de la gestion des ressources humaines, le Secteur des services de santé, le Secteur des politiques et de la recherche ainsi que la Direction des initiatives pour les Autochtones.

Accountabilities?

Specific accountabilities are reflected within Guidelines 005-1.

Who will be affected by the policy?

All staff in institutions.

Expected cost?

The changes made to the institutional management structure are cost neutral.

Other impacts?

Training for all managers will be required.

Contact:

- Denis Lévesque
- Special Advisor
- 450-967-3347
- LevesqueDL@csc-scc.gc.ca

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les responsabilités de chacun sont définies dans les Lignes directrices n° 005-1.

Qui sera touché par la politique?

Tout le personnel des établissements.

Quels coûts prévoit-on?

Les changements apportés à la structure de gestion des établissements n'entraîneront pas de coût.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Il faudra offrir de la formation à tous les gestionnaires.

Personne-ressource :

- Denis Lévesque
 - Conseiller spécial
 - 450-967-3347
 - LevesqueDL@csc-scc.gc.ca
-